

DATE : 20/10/2023

Diffusion : **Arbitres**

Pour rappel, depuis le 5 février 2022,

AU RECTO DE LA FEUILLE	L'absence de signature	<ul style="list-style-type: none"> * Des arbitres * Des entraîneurs * Du marqueur * Du chronométreur du temps * Du chronométreur des tirs * Du commissaire (lorsqu'il y en a un) * Du responsable de l'organisation * Du capitaine ou de l'entraîneur en cas de réclamation
	L'absence d'identification du capitaine de chaque équipe	
	L'absence des mentions dans la marge	(J, JF, F, ET, FID)
	L'absence des numéros de licences	
	La mauvaise inscription du score	
	L'absence de croix dans les entrées en jeu et/ou absence de 5 majeur	
AU VERSO DE LA FEUILLE	L'absence de signature en cas de réserves, réclamations, incidents, fautes techniques, disqualifiantes avec ou sans rapport	<ul style="list-style-type: none"> * Des arbitres * Des capitaines
	La mauvaise retranscription des réclamations, fautes techniques, disqualifiantes	
APRES LE MATCH	La non-application de la procédure et des imprimés officiels prévus Voir lien ci-dessous ▼	<ul style="list-style-type: none"> * Pour les fautes disqualifiantes avec rapport * Pour les incidents * Pour les réclamations
	https://francebasketfauteuil.org/documents/	

entraîneront la mise en place d'une sanction appliquée par la sous-commission Arbitrage, à savoir, selon la gravité des faits, un retrait de désignation et/ou une non-désignation pendant un ou plusieurs week-ends

